



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4872

Lyon 9e - ZAC de l'industrie - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SERL afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants situé au sein de l'îlot 2b de la ZAC Nord du quartier de l'Industrie - N° EI 09344 - Numéro d'inventaire 09344 V 001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4872 - LYON 9E - ZAC DE L'INDUSTRIE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANTICIPEE D'UN VOLUME A TITRE GRATUIT PAR LA SERL AFIN DE PERMETTRE A LA VILLE DE LYON D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS SITUE AU SEIN DE L'ILOT 2B DE LA ZAC NORD DU QUARTIER DE L'INDUSTRIE - N° EI 09344 - NUMERO D'INVENTAIRE 09344 V 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002/1793 du 14 octobre 2002 vous avez approuvé le programme prévisionnel des équipements publics (PEP) de l'opération zone d'aménagement concertée (ZAC) Nord du quartier de l'industrie.

Ce programme prévoit notamment la remise à titre gratuit par la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC, au profit de la Ville de Lyon d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) de 30 berceaux.

Cet équipement est constitué d'un volume brut de béton, clos, couvert et réseaux en attente, d'une surface de plancher d'environ 572 m² et d'un jardin extérieur d'environ 370 m². Il se trouve en rez-de-chaussée du programme immobilier situé 80 rue des Docks angle rue des Brasseries et constitue le volume 2 de l'état descriptif de division en volumes (EDDV) afférent à l'opération de construction.

Préalablement à la rétrocession à titre gratuit du volume au profit de la Ville, conformément au PEP de la ZAC, la SERL doit se rendre acquéreur de ce volume auprès d'Alliade Habitat.

Il s'avère que la Ville doit disposer à compter du 2 septembre 2019 du volume 2, hors espace extérieur, afin d'engager les travaux d'aménagement intérieur de l'équipement collectif, conformément à la délibération n° 2018/3782 du 26 mars 2018 ayant approuvé l'opération.

A cet effet, et dans l'attente de la régularisation de l'acte authentique de vente précité, la SERL consent à mettre à disposition de la Ville, à compter du 2 septembre 2019, et à titre gratuit, la partie du volume 2 constituant « l'équipement d'intérêt collectif ».

Il vous est donc proposé d'approuver cette mise à disposition par anticipation laquelle expirera au jour de la signature de la vente dudit volume à intervenir entre la SERL et la ville, et ce, sans qu'il soit besoin de formalité spécifique.

Vu les délibérations n° 2002/1793 du 14 octobre 2002 et n° 2018/3782 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention de mise à disposition ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition anticipée à titre gratuit, établie entre la SERL et la Ville de Lyon du volume 2, hors espace extérieur, du programme immobilier situé 80 rue des Docks, en vue de la réalisation des aménagements d'un EAJE, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY